254 et l'amendement de M. Philippon est adopté par 333 contre 209.

Les pensions départementales

Sur l'article 47, M. Groussier demande que le maximum de 200 francs fixé par le Sénat pour les pensions annuelles des départements et des communes en faveur des indigents et auxquelles devra contribuer l'Etat soient supprimées.

L'amendement combattu par la commission du budget est repoussé par 375 voix contre 241 voix.

L'ensemble du budget de 1897 est voté par 461 voix contre 41 et la séance est levée à 6 heures 40.

Physionomie de la Séance

Les discussions de budget sont rarement folâtres quand il s'agit de questions générales ou de la loi de finances cela va encore à peu près, on peut avec une attention soutenue et grâce aux documents parlementaires distribués aux députés et membres de la presse suivre tant bien que mal les débats qui se déroulent à la tribune. Mais où les choses se compliquent terriblement c'est quand le budget est voté par la Chambre et le Sénat, alors les plus malins n'y comprennent goutte, si bien bien que le président, le rapporteur général et les ministres sont à peu près les seuls à s'y reconnaitre. C'est à cette besogne éminemment fastidieuse que la Chambre a consacré sa séance d'aujourd'hui.

Le débat le plus important a été soulevé par M. Delaporte, à propos des droits du Sénat en matière de relèvement de crédit. La question a été tranchée une fois de plus dans le sens défavorable à la Haute Assemblée, mais après pointage il y a trois voix seulement de majorité. A noter également l'échec subi par le ministre des finances sur la disjonction de l'amendement Caméo d'Ornano et le rétablissement des dispositions concernant les droits de quai M. Cochery s'est fait battre de nouveau sur les retraites des douaniers et des forestiers, aussi son front paraissait-il plus soucieux quand il a repris son budget pour le porter au Luxembourg. Il s'attendait en effet à y recevoir un accueil assez frais, car les concessions faites par la Chambre se résument à zéro.

Nous verrons maintenant ce que va faire la Haute Assemblée.

SÉNAT

Séance du 26 Mars 1897

La séance

La séance est ouverte à trois heures et quart sous la présidence de M. Loubet.

M. Morel dépose l'avis favorable de la commission des finances au projet relatif au régime des sucres.

M. André Lebon dépose le projet adopté par la Chambre relatif à la conversion de l'emprunt de Madagascar et demande au Sénat de statuer sur ce projet avant les vacances de Pâques.

Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Le Sénat adopte, après l'urgence déclarée, le projet approuvant une convention passée entre l'Etat et la Compagnie de l'Ouest; de même la proposition de M. Maxime Lecomte, modifiée par M. Méline, tendant à ce que la commission des douanes soit nommée tous les trois ans après chaque renouvellement partiel du Sénat.

L'INTERPELLATION

Joseph Fabre

M. le Président (*mouvement d'attention*). — L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. J. Fabre sur les menées cléricales, mais je dois annoncer au Sénat que M. le garde des sceaux, empêché... (Exclamations à l'extrême gauche).

M. Le Provost de Launay. — Il est chez le juge d'instruction. (Rires sur quelques bancs.)

M. le Président. — M. le garde des sceaux, empêché, demande la remise de la discussion à la semaine prochaine. (Murmures sur un grand nombre de bancs).

Je crois savoir que M. Joseph Fabre accepte la date de jeudi ou vendredi. (Vives protestations à l'extrême-gauche Murmures au centre et à droite.

M. Joseph Fabre monte immédiatement à la tribune.

M. Joseph Fabre. — Mon interpellation date du 4 février; elle a été acceptée simultanément par le Sénat et le garde des sceaux.

La veille du jour où elle devait être discutée, le garde des sceaux fut pris d'une indisposition ; je n'ai pas eu à le regretter, car, dans l'intervalle, a eu lieu cette séance de la Chambre, cette éclatante manifestation qui fut un soulagement pour le pays républicain. (Protestations à droite. Applaudissements à gauche).

La discussion devait venir après le vote du budget et nous étions d'accord au Sénat.

M. Le Provost de Launay. — Notre silence n'est pas un acquiescement. Nous discuterons le fond.

M. Joseph Fabre. — J'ai voulu dire que, malgré la demande du garde des sceaux...

M. Leydet. — Il prévoyait alors qu'il serait malade. (Hilarité.)

M. Joseph Fabre. — Le Sénat maintint la date d'aujourd'hui.

M. Joseph Fabre. — Ce nouveau retard, que je viens d'apprendre à l'instant m'a causé une grande surprise mais, par courtoisie, je consens à l'ajournement jusqu'à jeudi ou vendredi. Seulement, je demande qu'on ajoute au *Journal Officiel*, au titre de mon interpellation, le sous-titre suivant : « Interpellation des calendes grecques ». (Rires et applaudissements à gauche.)

M. le Président. — M. Joseph Fabre accepte la date de jeudi ou vendredi.

M. Le Provost de Launay. — Il n'est pas difficile.

MM. de Lamarzelle et de Maillé s'élèvent à droite contre la façon dont on traite le Sénat cependant que **MM. Baduel, Bernard et Leydet** à l'extrême gauche, protestent de leur côté avec vivacité, mais leurs paroles se perdent au milieu du bruit.

[illegible]itation est, en effet, des plus vives.

M. Le Provost de Launay. — La Chambre n'acceptera pas cela. (Bruit).

M. Boulanger. — Nous ne sommes pas à la Chambre. (Exclamations).

M. le président. — Je vais mettre aux voix le renvoi de l'interpellation à vendredi.

Après deux épreuves douteuses, l'une à mains levées, l'autre par assis et levés, il est procédé au scrutin.

Ajournement de l'interpellation

Voici les résultats du scrutin : nombre de votants, 216; majorité absolue, 109; pour, 133 ; contre 83.

L'ajournement à vendredi est prononcé.

Le Sénat adopte le rapport de **M. Lavisse** sur la colonisation de l'Algérie.

L'ordre du jour est ainsi réglé : Lundi on commencera la discussion du régime des sucres puis viendront les projets sur les beurres, sur l'instruction criminelle, sur les plombs, sur les octrois.

M. Bérenger voulait interpeller le gouvernement sur la licence des publications et des théâtres. La question est urgente.

Il demande que cette interpellation vienne avant les vacances de Pâques et se reserve de s'entendre avec le garde des sceaux et le ministre de l'intérieur pour fixer une date à cette discussion.

LE BUDGET

A 7 heures, le ministre des finances dépose le projet de budget pour 1897 que vient de voter la Chambre. Le projet est renvoyé à la commission des finances et la séance est levée à 7 h. 10.

L'affaire Boisleux-La Jarrige

Paris, 26 mars. — La Cour d'assises continue l'audition des témoins à décharge. Aucun incident.

LA GUERRE en Crète

Le bombardement de Malaxa

Défaite des Turcs

Cologne, 26 mars. — On mande de la Canée à la *Gazette de Cologne* les détails suivants sur le combat que nous avons annoncé hier :

« Les Grecs ont attaqué aujourd'hui les avant-postes turcs ; l'attaque a été particulièrement *vive autour du blockhaus de Malaxa qui a été* bombardée ; la petite garnison turque qui l'occupait l'a abandonnée après avoir perdu vingt hommes tant tués que blessés.

» A trois heures, les vaisseaux de guerre des flottes alliées ont commencé à bombarder les Grecs de la baie de la Sude.

» Environ cent coups de canon ont été tirés.

» Malaxa a été entièrement dévastée.

» Les Grecs semblent avoir été contraints à la retraite. Les engagements autour de Malaxa continuent, malgré les avertissements des amiraux.»

La Canée, 26 mars, 9 h. matin. — Le combat de Malaxa a duré jusqu'à minuit. Les insurgés ont brûlé dans la soirée les maisons des musulmans au village de Perivolia.

Ce matin, la forteresse est abandonnée Keratidi brûle. Quelques escarmouches ont lieu actuellement à Tsikalaria entre les insurgés et les volontaires musulmans.

Berlin, 26 mars. — D'après des renseignements, de source particulière, publiés par les journaux de Berlin, les Turcs ont eu 60 morts dans les combats qui ont eu lieu au blockhaus crétois de Malaxa, et le nombre des insurgés est évalué à 200.

La Canée, 26 mars. — Les insurgés ayant dû abandonner les positions qu'ils occupaient sur les hauteurs de Malaxa, à la suite du bombardement prolongé dont ils ont été l'objet de la part des flottes internationales, les amiraux ont invité le commandant des troupes turques à La Canée à occuper ces positions.

Le commandant a décliné formellement cette proposition, alléguant que les troupes turques sont en nombre insuffisant et qu'elles sont complètement démoralisées.

L'opinion générale est que les insurgés seraient entrés à La Canée, si les flottes n'étaient pas intervenues.

LA DYNAMITE

La Canée, 26 mars. — Les insurgés ont fait sauter une partie du blockhaus de l'île de Malaxa avec de la dynamite.

Les navires turcs, à l'ancre dans la baie de Suda, tirent sur les insurgés.

Le blocus de la Crète

Voici, à titre de document, le texte de l'avis officiel, communiqué à la presse par la Sublime Porte, au sujet du blocus de la Crète :

Le Gouvernement hellénique, prétextant l'incident de Crète, y a expédié des troupes et des bâtiments de guerre. Les grandes puissances, garantes de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de l'Empire, ont reconnu que cet acte était contraire au droit des gens et décidé, en vue de contraindre le gouvernement hellénique au rappel de ses troupes et navires, d'établir au moyen de bâtiments de guerre étrangers une ligne de blocus destinée à couper toute communication entre la Grèce et la Crète. Les opérations ont commencé hier dimanche à 8 heures du matin.

Cette attitude pacifique des grandes puissances, si conforme aux droits et aux intérêts politiques du gouvernement impérial, constitue une nouvelle preuve des succès éclatants remportés par notre auguste maître et souverain dans plus d'une question délicate. Nous sommes heureux de le déclarer, tout en constatant que les témoignages d'amitié des grandes puissances à l'égard du gouvernement impérial et leur sollicitude pour la conservation de la paix du monde ont été l'objet de la satisfaction générale.

Echange de coups de feu

La Canée, 26 mars. — La situation est toujours la même. Insurgés et musulmans échangent des coups de feu. Les insurgés ont tiré des coups de canon sur les navires turcs.

LE DÉPART DU PRINCE ROYAL

Athènes, 26 mars (source officielle). — Nous pouvons démentir, de la façon la plus formelle, la nouvelle du départ, hier, pour Larissa, du prince héritier Constantin.

La réponse de la Grèce au blocus

Athènes, 26 mars. — Voici le texte de la réponse faite par le gouvernement hellénique à la note des puissances concernant le blocus de la Crète.

« Monsieur le Ministre.

« J'ai eu l'honneur de recevoir votre note en date du 6 mars (vieux style) et dans laquelle vous avez bien voulu porter à ma connaissance que l'île de la Crète serait mise en état de blocus à partir d'aujourd'hui et qu'avis en avait été donné aux navigateurs

« Cependant, comme par suite du blocus il ne sera pas possible d'apporter des céréales en Crète et que d'autre part la population de l'île se fait toujours approvisionner du dehors, il est de mon devoir, eu égard aux liens qui nous unissent à la population crétoise, de vous faire part des considérations en vue des conséquences qui en résulteraient et qui pourraient bien ne pas répondre aux sentiments d'humanité dont votre gouvernement est animé ».

Signé : Couzès.

LA BELGIQUE

Un commissaire de police ASSASSIN ET VOLEUR

Double condamnation à mort

Bruxelles, 26 mars. — La cour d'assises, après quinze audiences, a terminé aujourd'hui l'affaire Courtois.

Courtois et Resteiaux sont condamnés à la **PEINE DE MORT**. De Vos est acquitté.

Dernière Heure

Aucun témoin n'a été entendu

Les diverses perquisitions

Paris, 26 mars. — Aucun témoin n'a été entendu aujourd'hui par le juge d'instruction, qui s'est contenté de recevoir M. Martin, commissaire aux délégations judiciaires et Hamard, sous-chef de la sûreté, qu'il avait chargé de missions se rapportant à l'inculpation qui pèse sur M. Saint-Martin, actuellement en fuite.

M. Hamard s'est rendu dans la matinée à Nanterre pour pratiquer dans cette localité des perquisitions à un domicile habité par M. Saint-Martin.

De son côté, M. Martin, commissaire aux délégations, est allé rue de Penthièvre où il a également fait des recherches dans une maison qu'a habité l'ex-député boulangiste. Les deux magistrats ont rendu compte de leur mandat au juge d'instruction.

On affirme au palais que les résultats produits par ces opérations n'ont pas toute l'importance qu'en attendait M. Le Poittevin. Quoiqu'il en soit, malgré le silence gardé par MM. Martin et Hamard, nous pouvons affirmer qu'ils n'ont rapporté au juge que des papiers peu volumineux et dont la qualité ne compense pas la quantité.

Le *Petit Vauclusien* demande si le nommé Bastelica, qui a été récemment condamné par la Cour d'Avignon pour escroquerie et abus de confiance, ne serait pas le même que celui dont le nom a été plusieurs fois prononcé dans l'affaire de Panama, et s'il n'y aurait pas lieu de voir là les raisons du voyage de M. Cochefert dans le midi.

M. Le Poittevin a déclaré qu'il n'a aucune connaissance de ce nom.

Vers 4 heures, M. Le Poittevin a eu une assez longue conférence avec M. Flory dans les couloirs du petit parquet. On ne sait si de nouveaux témoins seront entendus demain.

M. Cochefert de retour à Paris

M. Cochefert, revenant de Carpentras, est arrivé ce soir à Paris à 9 h. 45. Il s'est rendu immédiatement chez M. Le Poittevin à qui il a exposé le résultat de sa mission.

La démission de M. Le Poittevin démentie

Paris, 26 mars. — Au ministère de la justice on dément d'une manière formelle la démission de M. Le Poittevin.

On a bien entendu parler du bruit de cette démission, mais ce bruit aurait pris naissance dans les couloirs de la Chambre. Il aurait été mis en circulation par certaines personnes intéressées à faire croire à des divergences de vues et à un *conflit entre le ministre* de la justice et les magistrats chargés de l'affaire Arton.

On prétendait encore qu'à la suite de ce conflit toutes les opérations relatives à cette affaire Arton auraient été arrêtées, qu'il n'y aurait pas de perquisition ni d'audition de témoin jusqu'à nouvel ordre.

Nous donnons tous ces bruits à titre d'indication et sous les plus expresses réserves.

LA PREMIÈRE LISTE

On raconte dans les couloirs du Palais-Bourbon qu'une première liste de poursuivis avait été dressée dès samedi dernier par le parquet, mais que sur la demande du garde des sceaux il fut procédé à une enquête supplémentaire.

C'est pour cette raison que des noms qui figuraient *sur la première liste* en ont été rayés et c'est pourquoi M. Clovis Hugues pouvait exécuter à Paris M. Saint-Martin, tandis que M. Cochefert le ratait à Avignon.

Au ministère de la justice, on démentait de la façon la plus formelle, que les listes des parlementaires compromis aient été en quoi que ce soit remaniées.

M. Berry interpellera lundi

Paris, 26 mars. — M. Georges Berry annonçait hier son intention d'interpeller le garde des sceaux, si aucune solution dans l'affaire Arton n'intervenait avant demain. Mais il a résolu d'attendre jusqu'à lundi pour mettre, s'il y a lieu, le gouvernement en demeure de dire à la Chambre ses intentions et de lui fournir des explications nécessaires.

M. ANTIDE BOYER CHEZ M. LE POITTEVIN

Paris, 26 mars. — M. Le Poittevin a reçu cet après-midi M. Antide Boyer avec lequel il a eu un court entretien.

L'EXPLORATEUR NANSEN

Paris, 27 mars. — Ce soir, a eu lieu, dans la grande salle du Trocadéro, la réception officielle du docteur Nansen par la Société de géographie, sous la présidence de M. Rambaud entouré de MM. Méline, Lebon, Besnard, commandant Serpet, représentant M. Félix Faure, de M. Sauton, président du conseil municipal, etc.

M. Rambaud a pris le premier la parole pour féliciter le vaillant explorateur de son hardi voyage dans les mers glaciales.

Le docteur Nansen, après quelques mots de remerciements, a fait l'historique de sa remarquable exploration.

Chronique électorale

LES ÉLECTIONS de Roubaix et d'Armentières

La date des élections de Roubaix et d'Armentières est définitivement fixée ; ainsi que nous l'avons fait prévoir c'est le dimanche 11 avril que les électeurs se rendront au scrutin.

En cas de ballotage, le scrutin s'ouvrira le dimanche suivant, jour de Pâques.

Notification officielle de l'arrêt du Conseil d'Etat

Vendredi, à deux heures, un employé de la préfecture est venu notifier officiellement à la municipalité l'arrêt du Conseil d'Etat invalidant les élections municipales d'Armentières.

C'est M. Lefebvre, conseiller municipal, seul élu du premier tour, qui est investi des fonctions de maire jusqu'à la nomination de la future municipalité; MM. Hurtrel-Béghin et Bouchez lui ont remis leurs pouvoirs vers trois heures.

***

Notification de l'arrêt du Conseil d'Etat annulant les élections de Roubaix a également été faite vendredi à M. Carrette.

Chronique Régionale

Le Referendum des instituteurs - adjoints

(Suite)

Puisque l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*, avec sa courtoisie habituelle, veut bien se tenir à la disposition des instituteurs favorables à l'ancienneté, nous profitons de cette offre pour répondre quelques mots à notre collègue « dévoué ».

Comme lui, nous ne chercherons pas longtemps pour prouver que notre « conduite n'a pas été maladroite ».

Il cite un cas que nous croyons devoir reproduire. Il y a quelque dix ans, il se présentait à l'école normale en compagnie d'un jeune homme de 18 ans. Ce jeune homme échouait et sollicitait un poste d'adjoint qui lui était accordé: d'où deux années d'avance sur lui. Mais pourquoi ne sollicitait-il pas, lui aussi un poste ? Voilà, il n'avait que 16 ans.

Puisque l'on cite des cas, parlons de celui-ci. A 15 ans, un de nos collègues se présente à l'Ecole Normale. Il y est admis mais ne peut y entrer par faiblesse de constitution. Il va dans une école primaire supérieure et, à 19 ans, il en sort, pourvu des deux brevets. Ses supérieurs se plaisent à reconnaître ses brillantes aptitudes. Il a obtenu son certificat pédagogique avec les plus belles notes. Il n'en perd pas moins trois points, et pourtant ses parents ont dépensé 1500 fr. pour le faire instruire, tandis que d'autres, plus heureux, ont conquis leurs diplômes sans bourse délier.

Citons encore :

A 18 ans, un de nos collègues se présente au mois de juillet, au brevet élémentaire ; il échoue et ne peut donc obtenir un poste. Il se présente au mois d'août à l'école normale, il y est admis et ses années de service vont compter à partir de ce moment. Est-ce parfaitement juste ?

Notre collègue « dévoué » croit qu'en passant à *l'ancienneté, c'est commander le repos à de* « jeunes énergies avides de produire parce qu'elles perdront tout espoir de voir leurs efforts récompensés ». Eh bien ! sait-on ce que nous disait une de ces « jeunes énergies ». « Mais aujourd'hui, tous ou à peu près, nous sortons de l'école normale. Il n'y a donc guère que les notes de nos directeurs qui pourraient nous faire avancer ou reculer sur la liste. Mais si les directeurs d'école n'ont pas tous la même façon de nous apprécier, quel fond faire sur ces notes ? Tel directeur donnera 9 1/2 (cela s'est produit), tandis que tel autre déclare que jamais il ne dépassera la note 8. Autant de têtes, autant d'avis ».

Et maintenant, nous demanderons à notre dévoué : Avait-on posé des conditions à ceux qui sont entrés dans la carrière sans passer par l'école normale ? Non, on les admettait tels quels, trop heureux que l'on était de combler les vides avec eux. Eh bien, ceux-là, dont on a eu jadis besoin, ne peuvent admettre qu'on agisse ainsi à leur égard. C'est une question de loyauté, disait un conseiller général et ce n'est pas quand toutes les carrières sont fermées devant eux qu'on doit venir leur dire : c'est à prendre ou à laisser.

Pour l'élite, il se trouve déjà assez de récompenses : médaille d'argent, promotions, postes de directeurs, etc, etc, sans qu'on vienne empêcher les « modestes » d'arriver à l'humble école de village.

Non, « dévoué » collègue, nous ne nous déjugerons pas, car c'est seulement alors que nous passerions pour des « sots » ne sachant faire œuvre d'intelligence et de justice.

C'est pourquoi nous félicitons M. le Directeur, du Referendum qu'il a voulu organiser et qui rend confiance à ces 1016 qui commencent à reprendre courage.

Un groupe de modestes mais dévoués.

La bière à l'hectolitre

Le syndicat des cabaretiers de l'arrondissement vient d'être informé que le ministre du commerce a saisi le Conseil d'Etat d'un projet qui serait, paraît-il, de nature à remédier aux abus dont se plaignent les cabaretiers.

Espérons que le Conseil d'Etat, qu'on nous dit saisi de la question depuis le mois de janvier ne l'enterrera pas, et que les bonnes intentions du ministre ne se traduiront pas en une simple manifestation platonique.

Les admissions temporaires

On télégraphie de Paris à la date du 26 mars :

La sous-commission du Conseil supérieur de l'agriculture a tenu ce matin sa dernière séance.

Elle a été d'avis de ne pas adopter le système des bons d'exportation ; elle s'est prononcée également contre les bons d'importation ; elle a maintenu, en conséquence, le principe de l'admission temporaire, dans les conditions arrêtées au cours de ses précédentes séances.

MM. Linard et Viger ont déclaré que tout en étant partisans des conditions restrictives du délai d'apurement et de la création des acquits, ils protestaient contre le maintien des types de 50 et 80 pour 100 pour les blés tendres.

Raccordement entre les gares de Roubaix et Tourcoing-lez-Francs

La Commission chargée d'étudier l'avant-projet de raccordement se réunira à la préfec*ture du Nord, le mercredi 7 avril, à deux heures*, pour examiner les observations consignés au registre d'enquête, entendre les ingénieurs, etc.

Cette commission, on se le rappelle, se compose de M. Dron, député, président; Eugène Motte, Masure Six, conseillers généraux ; Hazebroucq, maire de Tourcoing; Carrette, maire de Roubaix ; Lagache, président de la Chambre de Roubaix ; Jourdain, président de la Chambre de commerce de Tourcoing; Ternynck, président du tribunal de commerce de Tourcoing.

Epuration des eaux de l'Espierre. — Cette commission donnera également son avis sur l'avant-projet d'agrandissement de l'usine d'épuration des eaux de l'Espierre de Grimonpont.

Domaines et Timbre

M Guillet, receveur à Aubenton (Aisne), est nommé receveur de l'enregistrement à Solesmes, en remplacement de M. Philippart appelé au bureau des actes judiciaires d'Abbeville (Somme).

Les emplois douaniers

Pour obtenir une corrélation entre les charges imposées par la loi de recrutement militaire et les droits à l'admission parmi les agents des douanes, *il a été décidé qu'en ce qui concerne les brigades* actives, les postulants n'ayant passé qu'une année sous les drapeaux ne pourraient être commissionnés après l'âge de 25 ans

Les sous-officiers comptant 12 ans de service et quatre ans de grade seront pourvus jusqu'à 35 ans, *s'ils sont présentés par le ministre de la guerre*, d'emplois de préposés de 1re classe.

Les marins seront agréés comme candidats dès l'âge de 18 ans.

Les postulants mariés ne seront admis dorénavant que dans le service sédentaire. Ceux admis dans le service actif seront congédiés s'ils ne sont pas jugés en état, après douze mois d'exercice, de supporter toutes les fatigues de leur mission.

Le Comité départemental de l'Exposition

Vendredi à dix heures le comité départemen*tal de l'Exposition de 1900 s'est réuni à la Pré*fecture, salle du conseil de révision, pour procéder à la formation du bureau du Comité départemental. Une centaine de membres assistaient à cette réunion. Nous avons remarqué parmi les personnes présentes MM. Weil-Mallez, Lepez, députés; Scalfort, Tribourdeaux, Bonduel, Ovigneur, conseillers généraux, etc., etc.

En quelques mots M. Lauranceau, préfet du Nord, explique le mécanisme de la réunion : les membres présents procèdent à la nomination d'un président du Comité départemental; un président ayant fonctions de vice-président dans ce même bureau sera également nommé par arrondissement et dirigera le sous-comité de son arrondissement.

M. Lauranceau exprime l'espoir que les délégués *se préoccupent avant tout dans le choix de* leur président et vice-présidents des grands intérêts industriels et commerciaux. A l'unanimité M. Sculfort, président du Conseil général, est nommé président du Conseil départemental.

M. Sculfort lève la séance pour permettre aux membres d'élire le président de chacun des sous comités d'arrondissement.

A onze heures, M. Sculfort, président, déclare que la séance est reprise et proclame les résultats suivants :

Sous-comité de Lille. — M. Thiriez, président du tribunal de commerce, président ; M. Eugène Motte, conseiller général, vice-président.

Avesnes. — M. Legros, président de la Société industrielle lainière de la région de Fourmies.

Douai. — M. Cavroy, président de la Chambre de commerce.

Valenciennes. — M. Weil-Mallez, député, président de la Chambre de commerce de Valenciennes.

Les membres des arrondissements de Cambrai, Dunkerque et Hazebrouck n'étant pas en nombre suffisant, les élections pour la nomination des présidents de ces sous-comités sont ajournées

Cette élection terminée, M. Sculfort en un discours excellent, rappelle la place prépondérante prise par notre département à l'Exposition de 1884 et fait appel au dévouement de tous les membres du Comité départemental.

Il est 11 heures 1/2 quand les délégués se retirent.

Le Chemin de Fer et les Fêtes de Pâques

La compagnie du chemin de fer du Nord à l'occasion des Fêtes de Pâques, vient de prendre les dispositions suivantes :

A. Sous réserve de l'observation ci-après, les coupons de retour, des billets d'aller et retour individuels (tarif spécial G. V. n° 2) délivrés à partir du samedi 10 avril inclus, seront valables jusqu'au Jeudi 29 avril inclusivement.

Observation. — Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsque normalement, elle expirera après le 29 avril.

B. — Les billets collectifs de famille pour les vacances (Tarif spécial G. V. N° 2 bis) présentant des réductions de 15 à 45 pour 100 seront mis en distribution pendant la période du vendredi 9 avril inclus, au jeudi 29 avril inclusivement. Ils auront une durée de validité de 15 jours, non compris le jour de départ, à la condition toutefois, que le retour ait lieu, le jeudi 29 avril avant minuit.

Les demandes de ces billets doivent être faites aux gares deux jours au moins avant celui du départ.

L'exécution de l'assassin du pasteur Ollier

Nous avons annoncé hier que Joseph Kœgler, l'assassin du pasteur Ollier avait été exécuté à Prague. La presse autrichienne donne les détails les plus extraordinaires sur cette exécution.

En arrivant au pied de l'échafaud, Kœgler a dit aux exécuteurs : « Holà ! les pitres officiels, il faut vous remuer et gagner votre argent. »

Pendant qu'on lui passait la corde autour du cou, il s'est écrié : Je regrette de n'avoir pas assassiné quelque bourreau ; ces gens-là sont de lâches coquins ! »

Au moment où on allait le précipiter dans le vide il a ralé : « Roulez, tambours. Bravo ! »

Chronique Locale

ROUBAIX

PRIÈRE DE NE PAS TOUCHER à l'électeur influent

Dans le clan collectiviste, le rôle des électeurs influents est immense. Quand ces électeurs font partie du Comité exécutif, leur autorité est sans bornes.

Ce sont eux les maitres de la situation et ils le font bien voir.

Maire, adjoints, conseillers, tout plie devant leur volonté suprême.

La véridique histoire suivante le prouvera une fois de plus.

Le 27 août dernier, à dix heures du matin, dans une des salles de la mairie, le maire Henri Carrette déclarait au sieur Trentesaux que par décision administrative, il était nommé directeur de l'ébouage en remplacement de M. Leroy. Le maire ajoutait que l'administration, confiante dans les capacités de M. Trentesaux, lui conférait les pouvoirs les plus étendus, concernant le choix et le renvoi des employés à l'ébouage.

A peine en fonctions, M. Trentesaux signa un inventaire lui donnant la responsabilité de 120,000 fr. de matériel et engrais.

Jusqu'ici tout est correct, mais voici où l'électeur influent commence à montrer le bout de l'oreille.

A *son arrivée* à la direction de l'ébouage, M. Trentesaux trouva dans son personnel un électeur très influent, membre du comité exécutif du parti collectiviste.

En sa qualité de meneur collectiviste, X... le prit de très haut avec Trentesaux. Celui-ci sachant à qui il avait à faire patienta, mais, poussé à bout par les multiples actes d'insubordination de l'employé, il dut user de rigueur et signifia ses huit jours au sieur X...

Naturellement l'électeur (?) influent la trouva mauvaise. Il jura ses grands dieux que c'était lui qui ferait sauter Trentesaux.

Ah ! on osait toucher à un membre du Comité exécutif. On verrait bien !

Pour faire accepter par X... sa feuille de prévenance, Trentesaux dut appeler deux agents.

Ceci se passait le 1er décembre 1896.

Quelques jours plus tard, l'électeur (?) influent se présentait au dépôt d'ébouage, rue Decrême, l'air vainqueur, déclarant à qui voulait l'entendre qu'il avait dans sa poche de quoi mettre Trentesaux à la raison.

Un peu plus tard, il remettait à son directeur la lettre ci-dessous que nous donnons dans son texte scrupuleusement exact :

M. Trentesaux.

Veuillez je vous prie occupper le sieur X..., comme occiliaire *si vous en avez besoin* pour deux trois jours en attendant que je vous vois à seule fin d'statuer sur son sort.

En attendant, recevé mes civilités

A. Desobry,
Adjoint.

M. Trentesaux qui n'avait besoin de personne congédia le membre du comité exécutif.

Mal lui en prit.

Conscient de sa toute-puissance, l'électeur influent provoqua une réunion du Comité exécutif, déclara que Trentesaux avait dédaigneusement déchiré la lettre de l'adjoint Desobry, — ce qui est faux, puisque nous avons eu cette lettre sous les yeux — bref, fit tant et si bien que la mise à pied du chef de l'ébouage fut chose décidée.

Le 30 janvier 1897, celui-ci recevait notification de sa disgrâce et le lendemain X .. disait à qui voulait l'entendre qu'il avait fait « sauter » son directeur.

Désolé, mais non surpris par cette décision, M. Trentesaux alla trouver le maire pour solliciter une explication.

« J'ignore tout, lui répondit celui-ci, voilà quinze jours que je n'ai pas mis un pied à la mairie, demandez des explications à Desobry. »

Pas plus que le maire, Desobry ne voulut parler ; c'est alors que M. Trentesaux fit parvenir la lettre suivante à tous les conseillers :

Monsieur le Conseiller de la ville de Roubaix

*Le 1er septembre 1896, vous m'avez fait l'hon*neur de me nommer chef de l'Ebouage de la ville de Roubaix. J'ai la prétention d'avoir rempli mon devoir et de m'être dévoué aux intérêts de la ville : des personnes compétentes en la matière pourront l'établir, malgré la durée relativement trop courte pour en apprécier les effets.

Le conseil d'administration vient de me révoquer sans me faire connaître le motif. Cette révocation est dans le public l'objet de commentaires divers, dont mon honneur se trouve compromis.

Ma situation est précaire, j'ai dû faire différents frais pour mon installation, Je suis à la tête d'une famille composée de huit enfants, en outre un beau-père à ma charge. Je viens solliciter de votre bienveillance de bien vouloir examiner, dans votre séance de vendredi prochain — celle du 12 fevrier 1897 — ce qui a pu décider l'administration à prendre une mesure aussi grave à mon égard.

J'ai confiance, Monsieur le Conseiller, que vous me ferez rendre justice si cette révocation est due à une calomnie non justifiée.

Veuillez agréer, etc.

Trentesaux.

Dans le huis-clos de cette séance du 12 février, la question, soulevée par M. Penant, fut escamotée sans qu'aucune explication fut donnée.

L'influence de l'électeur, membre du comité exécutif, se faisait sentir jusqu'au sein du Conseil.

A la suite de nombreuses démarches, M. Trentesaux reçut promesse qu'on lui donnerait cent francs à titre d'indemnité et on voulut le faire décamper sur l'heure.

— Je veux bien, répondit M. Trentesaux, mais donnez-moi décharge d'inventaire. Ce n'est qu'à *cette condition que je quitterai* le local de la rue Decrême. J'ai assumé pour 120,000 fr. de responsabilité. Je veux en avoir décharge avant de partir. »

Il eut été bien simple de donner satisfaction à cet homme, mais, la haine de l'électeur influent aidant, on n'en fit rien.

Défendant sa responsabilité, M. Trentesaux reste donc rue Decrême.

C'est là qu'une assignation au nom du maire de Roubaix est venue le trouver le 23 mars, l'invitant à comparaitre le jeudi 25 mars pardevant le président du tribunal civil de Lille, tenant l'audience des référés.

(Coût pour les contribuables : 12 fr. 30 cent.).

Et ce pour s'entendre condamner à déguerpir dans les vingt-quatre heures du local de l'ébouage, rue Decrême.

Devant le tribunal, comme partout ailleurs, M. Trentesaux a déclaré être prêt à partir, mais seulement quand on lui aura donné décharge et le tribunal l'a approuvé, flétrissant ainsi la conduite de l'administration collectiviste, laquelle, pour plaire à un membre du comité exécutif, persécute le plus indignement du monde un fonctionnaire intègre auquel elle ne peut reprocher qu'une chose : de ne pas être collectiviste.

Soumettant la question Trentesaux au bon sens des électeurs, nous avons la conviction qu'ils s'associeront au Tribunal pour blâmer de toute la force de leurs bulletins de vote la con*duite des collectivistes.*

Marius VÉRAN.

Sorties de la Mi-Carême

Voici la nomenclature des Sociétés qui sortiront le jour de la Mi-Carême et les titres des chansons qui seront chantées :

Les Galants Tailleurs, par un groupes d'amis *de chez Lebrun, rue Brezin; les Joyeux Bretons*, par les amis réunis de chez M. Deneughe, rue de la Lys ; le Chocolat Parisien, par les Gourmets Roubaisiens ; Saint-Antoine de Padoue, par la société des Bois sans Soif, rue Jacquart ; l'Annulation des élections, par la société des Forçats, de chez M. Carrette, rue de l'Alma ; les Joyeux Tyroliens, par la société du Magador; l'Chomache par les Amis réunis, de chez M. Cornille, rue de la Paix; les Démocrates chrétiens, par un groupe d'amis.

Les Maquignons, par la société établie chez M. Labis, rue Jacquart ; La Revanche ou le droit de l'ouvrier, par les vengeurs ; L' Situation de l'ouvri, par un groupe d'amis ; Les Nouvelles Elections, par un groupe d'amis ; Le devoir des travailleurs, par un groupe d'amis, Inter deux *ouvris, ou bien Pierre et Baptiste, par un* groupe de républicains du Raverdi ; Les Faux Ménaches, par un groupe d'amis de chez M. Beluière, Grand-Rue; Les Gloriettes au boulevard de Cambrai, par les Amis Réunis de chez M. Renard, rue Dampierre.

Les Amis du Mitthia, par le club des Bouches inutiles, Les Champes à quatre sous, par un groupe d'amis de chez M. Helynck, rue de Lille ; Youtche à Ciska, par les Pitche et Mitche ; La gaité du Jean-Ghislain, par un groupe d'amis ; Patte à Coco, par les Amis-Réunis de chez M. Belin, rue Decrême.

Dans la nomenclature des chansons et des sociétés nommées ci-dessus, sont compris six chars, ceux de : L'Annulation des élections, du Chômache, des Démocrates chrétiens, des Nou*velles élections, du Devoir des travailleurs*, et celui de Inter deux ouvris.

Il y a à ajouter la chanson de : A la Bouchée de pain, Au Refuge de nuit.

Itinéraire — Départ à dix heures

Place du Commerce, rues Descartes, des Arts, du Trichon, place du Trichon, rues Inkermann, de Lille, Boulevard Montesquieu, rues de l'Epeule, de l'Alouette, du Chemin de Fer, de l'Alma, place de la Gare, rue de la Gare, Grande-Place, rues Neuve, du Moulin, de Ma Campagne, du Tilleul, de Lannoy, boulevard Gambetta, rue Pierre Motte, Grande-Place, Grande-Rue, Place de l'Abattoir, rues Lavoisier, de l'Ommelet, Pellart, du Pays, de la Fosse aux Chênes, place de la Fosse aux Chênes, rues St-Maurice, Blanchemaille, de la Gare, St-Georges, du Grand Chemin, de l'Epeule, des Arts, Descartes. — Dislocation place du Commerce.

Une machine du car à vapeur en détresse Grande-Place

Hier après-midi, l'essieu d'une machine du car à vapeur s'est brisé sur la Grande-Place. La machine a été repoussée jusqu'au bout de la voie. C'est à cet endroit que devront être faites les réparations.

Cet accident a causé une légère perturbation dans le service des tramways.

La « Roubaisienne »

Ce soir samedi 27 mars, à 8 h. 1/2, a lieu la fête de gymnastique, offerte par la « Roubaisienne » à ses membres protecteurs et honoraires à l'Hippodrome Roubaisien, dont nous *avons donné le programme dans une précédente édition.*

Un registre sera déposé au contrôle pour les personnes désireuses de souscrire comme membre honoraire à raison de 10 fr. par an.

A l'issue de la fête, un punch intime réunira dans le foyer du Grand-Théâtre les membres du comité d'organisation de la XXIIIe fête fédérale de gymnastique et tous les membres de la « Roubaisienne » pour souhaiter la bienvenue à M. Ch. Cazalet, président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, chevalier de la Légion d'Honneur.

Ivresse et coups aux agents

Jeudi, vers midi et demi, deux individus ivres passaient rue des Longues Haies. L'un d'eux s'ap*procha des agents de service à cet endroit et les in*juria. Ils voulurent l'arrêter, mais l'ivrogne leur porta force coups de pied et de poing. Ce n'est qu'avec beaucoup de mal qu'il put être conduit au dépôt.

C'est un nommé Adolphe Vandevelde, âgé de 31 ans, journalier, demeurant rue du Clocher, 49, à Tourcoing.

Ivresse

Jeudi après-midi, vers quatre heures, les agents de service Grande-Place, ont arrêté pour ivresse, une nommée Zélie Lanselot, âgée de 41 ans, demeurant Grande-Rue, 126.

Violences légères

Un rapport a été fait à la charge du nommé Emile Fontaine, âgé de 27 ans, peintre, demeurant rue des Filatures, 85, pour violences légères sur M. Victor Lampe, cabaretier, 395, Grande-Rue.

Dimanche 28 Mars et jours suivants les Confections riches seront exposées aux Galeries Lilloises, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille.

La Maison est **exclusivement française**. — *Preuves offertes à quiconque en doute.*

Menus faits

Un rapport pour defaut de balayage a été fait à la charge de M Emaille, boucher, rue de l'Epeule, 82.

LE ROI DES CAFÉS
2 MÉDAILLES D'OR
Qualité extra — Mélange spécial
Chombart - Dumont
ROUBAIX

TOURCOING

Attention au pseudo-Couvreur

Un vol audacieux a été commis jeudi entre 7 et 8 heures du matin, rue du Congo, au Blanc-Seau.

Dans cette rue habitent les époux Caby, marchands d'étoffes qui suivent les marchés des environs, les marchands étaient ce matin-là absents de chez eux.

Les gens du voisinage virent bien deux hommes s'amener avec une échelle qu'ils apposerent contre la maison. Ils avaient l'apparence d'ouvriers couvreurs.

L'un d'eux monta à l'échelle et pénétra dans la maison par la tabatière, dont il avait coupé un carreau à l'aide d'un diamant de vitrier, L'autre resta au pied de l'échelle.

Une fois à l'intérieur, le pseudo couvreur visita diverses pièces de la maison et fractura les meubles. Il fit sauter d'un coup d'épaule la porte d'une chambre dans laquelle était couchée une enfant de quatre à cinq ans, et il demanda à cette enfant, très effrayée, si sa mère était là.

La petite répondit négativement et se mit à pousser des cris de frayeur. Le voleur eut peur alors, remonta au grenier et sortit par où il était venu.

Il avait dans sa visite, fait main basse sur